

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

N°2023-027

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

**OBJET :**  
CONVENTION DE  
SERVITUDE ENTRE  
LA COMMUNE ET  
ENEDIS RELATIVE A  
DES TRAVAUX DE  
POSE D'UN CABLE  
ÉLECTRIQUE  
SOUTERRAIN

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup> :** la convention de servitude entre la commune et Enedis relative à des travaux de pose d'un câble électrique souterrain au Chemin de Sauvecanne est approuvée.

**Art. 2 :** le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Bouc Bel Air, le 21 septembre 2023



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en  
Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :